**Séance du 3 septembre 2021**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ;  ELLEOUET-HOCDE E.; GENEST M-N. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A :**

**Messieurs BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A.  ; ZARDET P. ;**

**ETAIT ABSENT : GABARD M. : pouvoir à MARANDEAU N.**

**ALBERT-DE RYCKE T. : pouvoir à BLANCHARD B.**

**PORTENSEIGNE L. ; CACHAU P.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : POUPEE Angélique**

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Le Compte rendu est adopté à la majorité (abstentions de Mme Osiniak et M. Blanchard)

**2. Crise Sanitaire**

Le régime transitoire pour la tenue des réunions de conseils est instauré jusqu’au 30 septembre 2021 selon la loi du 31 mai 2021. C’est sur cette base que les réunions du Conseil Municipal ont été délocalisées au Foyer.

**3. Elus – Personnel – Institution**

Contrat PEC

***Délibération n°68 : Agent Technique - CDD de 12 mois – Parcours Emploi Compétences– Agent Technique à 20/35ème .***

*Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 20/35ème, pour une durée de 12 mois à compter du 1er Octobre. L’agent sera rémunéré à l’indice Brut 354, (indice majoré 332).*

DIF élus

Le Droit Individuel à Formation Elus n’apparait pas sur le CPF. Il doit être utilisé au plus tard dans les 6 mois suivant la fin du mandat.

Conseiller Numérique

Madame Lemaire, Maire, fait part de la prise de fonction de M. Laurent Lemaréchal en tant que Conseiller Numérique.

**4. Finances**

**Délibération n°69 : Convention d’occupation temporaire – Espace Beausoulage – Cours de zumba et renforcement musculaire – 27 juillet 2021 au 02 septembre 2021** :

Le Conseil Municipal à l’unanimité, ratifie la convention d’occupation temporaire signée avec Mme Marine Bouchet pour la zumba et renforcement musculaire du 27 juillet au 02 septembre 2021 et fixe le montant de l’occupation à 10€ pour la période. Ce prix est justifié par l’absence de consommation d’eau et d’électricité pour cette période pour cette activité qui durait une heure par séance. Il était important de soutenir une dynamique sportive et de loisirs sur la Commune

Dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs

**Délibération n°70 : Dégrèvement taxe foncière pour les jeunes agriculteurs :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’accepter le dégrèvement de la taxe foncière non bâtie pour toute installation de jeunes agriculteurs sur le territoire à compter du 1er octobre 2021. Ce dégrèvement sera effectif pour les cinq premières années d’installation.

**Délibération n°71 : Exonération 100% de la taxe foncière bâtie pour les nouvelles constructions pour les 2 années consécutives à leur date d’achèvement.**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, confirme le principe d’exonération à 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour toute nouvelle construction, pour 2 années consécutives suivant leur date d’achèvement

**Délibération n°72 : DM 1 – versement participation communale pour les logements séniors**.

Madame Lemaire, Maire, rappelle l’engagement de la commune à verser 5000€ pour chaque construction de logement séniors en 2019, soit une somme totale de 10000€.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **INVESTISSEMENT :** | | **RECETTES** | **DÉPENSES** |
| 204182 | Autres org pub - Bâtiments et installat° |  | 10000.00 |
| 2158 - 71 | Autres installat°, matériel et outillage (Eglise) |  | -10000.00 |
| **TOTAL :** | | **0.00** | **0.00** |

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le mouvement de crédits ci-dessus pour verser la participation de 10000€ à Val Touraine Habitat pour la construction des deux logements séniors (5000€ par logement)

**Délibération n°73 : Adhésion au Groupement de commandes « Pôle Energie Centre pour l’achat d’électricité et de gaz naturel**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité décide de l’adhésion de Commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais au groupement de commandes précité pour la fourniture et l’acheminement de gaz naturel et/ou d’électricité, et les services associés.

**Délibération n°74 : Parcours artistique – Parcours santé- Parcours patrimoine – demande de subvention Leader**

(Annule et remplace la délibération n°62 du 29 juin 2021 suite à intégration dépliants)

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité de  valider le projet « Les parcours partagés à Saint Christophe sur le Nais : les sens, le patrimoine et la création artistique pour une nouvelle dynamique territoriale » et son plan de financement prévisionnel présenté d’un montant de 39842,00 € HT et de solliciter le programme européen LEADER du Pays Loire Nature, au taux de 80%, soit un montant de 31873,60€.

**5. Bâtiments**

Beausoulage

Certificat d’économies d’énergie :

Madame Lemaire informe qu’un dossier a été déposé au titre des certificats d’économies d’énergie pour l’Espace Beausoulage - Appel à Projets « Sobriété énergétique », sollicitant une subvention de 9372€ sur 31241€ de dépenses éligibles .

**Délibération n°75 : Espace Beausoulage -Rénovation thermique et électrique pour bureaux et local associatifs - Rénovation Sanitaires et Cuisine – Travaux d’Electricité**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide les devis suivants de l’entreprise Tondereau Père et Fils pour un montant total de 8520,64€HT pour la pose de 10 pavés Led, 2 boitiers, 6 réglettes Led et 7 hublots Led avec détecteurs et pose d’un sous-compteur et six prises de courant.

**Délibération n°76 : Espace Beausoulage -Rénovation thermique et électrique pour bureaux et local associatifs - Rénovation Sanitaires et Cuisine – Travaux de plomberie**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide les devis suivants de l’entreprise Boigard pour la pose de 4 urinoirs avec bâti support, plaque de commande infrarouge, pose de 2 lavabo avec infrarouge, plus lavabo PMR  pour un montant de 11405,67€HT

**Délibération n°77 : Espace Beausoulage -Rénovation thermique et électrique pour bureaux et local associatifs - Rénovation Sanitaires et Cuisine – Travaux d’isolation et de peintures**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide les devis suivants de l’entreprise Bouvet pour un montant total de 28533,87€HT pour l’isolation et peintures 3 pièces, la restructuration sanitaires et cuisine, l’isolation réserve et stockage, la peinture entrée et dégagement.

**Délibération n°78 : Espace Beausoulage -Rénovation thermique et électrique pour bureaux et local associatifs - Rénovation Sanitaires et Cuisine – Travaux de cuisine**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis de l’entreprise Hobart pour un montant total de 23590,00€H, sous réserve que ce devis soit le mieux disant.

Diagnostic thermique : ce diagnostic réalisé au mois de mai est disponible en mairie.

**Délibération n°79 : Espace Beausoulage -Mission SPS, contrôle technique, Diagnostic Amiante**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide les devis suivants de l’entreprise Socotec pour un montant total de 2920,00€HT pour le diagnostic amiante avant travaux, la coordination SPS et le contrôle technique et attestation accessibilité handicapé.

**Délibération n°80 : demande expertise pour la vente du local Sis aux Ruettes :**

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de solliciter l’avis de deux agences immobilières afin d’expertiser le local sis aux Ruettes en vue de sa mise en vente.

**6. Voirie**

**Délibération n°81 : Eclairage public – rue de la Fraisotière – SIE 1395-2021**

Madame Lemaire fait part de de l’avant –projet sommaire du SIEIL pour le renouvellement du réseau de l’éclairage public rue de la Fraisotière pour 13 points lumineux et pose d’un nouveau coffret d’éclairage. Le reste à charge pour le changement du réseau EP pour la rue de la Fraisotière est estimé à 5788,91€HT net pour la commune, pour 13893,40€TTC de travaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour ces travaux et accepte la prise en charge financière d’un montant de 5788,91€HT.

**Délibération n°82 : proposition vente de terrain rue des Rabines- talus jouxtant la propriété C1014**

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Mme Marandeau) propose de céder pour un euro le talus jouxtant la propriété cadastrée C1014, d’une surface de 125m², afin d’en faciliter l’entretien pour les riverains.

**7. PLU**

Madame Lemaire fait part de l’avancée de ce dossier. Les dossiers de présentation ont été corrigés et finalisés en fonction des conclusions vues lors des deux réunions. Une délibération sera adoptée lors du prochain conseil communautaire et le dossier sera envoyé à l’autorité environnementale pour l’examen au cas par cas au mois d’octobre. La fin de procédure est prévue pour juin 2022.

**8. Parc éolien Dissay sous Courcillon**

Une réunion sera organisée entre la Société en charge de ce dossier, les Conseillers Municipaux et les responsables d’associations.

**9. Intercommunalité**

**Délibération n°83 : Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan - Changement de nom**

Le Conseil Municipal à l’unanimité valide la proposition de changement de nom qui sera désormais « Communauté de Communes Gâtine-Racan ».

**Délibération n°84 : Syndicats de gendarmerie – fusion des SI de gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre et du SI de la caserne de gendarmerie de Neuvy le Roi– modification du périmètre**

Le Conseil Municipal à l’unanimité, valide la modification du périmètre du nouveau syndicat de gendarmerie de la Dême à l’Escotais suite à la fusion des deux syndicats de Neuvy-Le-Roi et Neuillé-Pont-Pierre.

CRTE : Madame Lemaire fait part des avis pour les dossiers communaux présentés au titre du Contrat de Relance Transition Ecologique. La plupart des dossiers présentés seraient éligibles à la DETR. Seuls le projet d’éco-quartiers et la rénovation énergétique seraient retenus.

**10. Associations**

Forum des associations : Mme Elleouet-Hocdé, Maire-Adjoint à la communication informe qu’il aura lieu le 4 septembre 2021, avec pass sanitaire obligatoire.

Pigeonnier de la Fuye : il faudrait la création d’une association pour trouver des fonds en vue de la restauration de ce patrimoine. La propriétaire de ce bien, Madame de Hugo, sera contactée.

Fête de la Pêche : elle aura lieu les 11 et 12 septembre au Plan d’eau de Neuvy Le Roi

**11. Affaires scolaires**

**Sans objet**

**12. Affaires Culturelles**

Journées du Patrimoine : Mme Osiniak expose plusieurs actions qui seront organisées par la Commune et par l’association Histoire et Patrimoine. Des animations auront lieu à Vaudésir et au Bas Sion.

.

**Délibération n°85 : Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, valide cette programmation artistique et culturelle pour un montant de 8004€HT pour 7 spectacles et concerts.

Repas des anciens : Mme Courtois et M. Couratin, maires-Adjoints, confirment que le repas aura lieu le 10 octobre 2021. Le Conseil Municipal arrête le choix du menu : Mille-feuille de truite, filet de veau sauce morilles et Tatin sauce caramel. Les listes des invités seront distribuées aux élus.

**13. Lettre trimestrielle**

Mme Elleouet-Hocdé, Maire-Adjoint, informe qu’une réunion est organisée le 8 septembre. Le format de la lettre devrait être changé pour plus de lisibilité.

***14. Affaires diverses***

**Délibération n°86 : Motion de la Fédération nationale des Communes forestières**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la motion de soutien aux communes forestières de France.

Parcours au fil des Chemins : M. Couratin, Maire Adjoint informe que plusieurs conventions devront être signées avec des particuliers pour la pose de la table d’orientation et le planimètre, ainsi que pour les passages de chemins entre Vaudésir et le Bas Sion.

La prochaine séance aura lieu le 22 octobre à 19h30

La séance est levée à 22h40